

## CANADA

# Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

JEUDI, 7 janvier 1926.

15<sup>e</sup> LEGISLATURE—1<sup>re</sup> SESSION

Le Parlement ayant été convoqué aujourd'hui par proclamation du Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, les députés étant réunis, M. Arthur Beauchesne, B.A., C.R., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que le juge en chef du Canada, à titre de député du Gouverneur général, sera présent à la salle du Sénat le jeudi, 7 janvier, à trois heures, pour faire l'ouverture de la session.

Le major H. R. Thompson, l'huissier à verge noire, apporte le message suivant:

Messieurs de la Chambre des communes,

Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais demain même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

### ELECTION DE L'ORATEUR

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Monsieur Beauchesne, le délégué de Son Excellence, vient de nous rappeler que le premier devoir de cette Assemblée, à l'occasion d'une nouvelle législature qui commence, est d'élire notre président. C'est un devoir important, car notre choix aura son retentissement sur la marche et le ton de nos débats au cours des sessions qui vont suivre. Ses fonctions présidentielles exigent avant tout, une impartialité absolue. Il importe que chacun de nous soit bien pénétré de cette idée que, dès l'instant où notre collègue gravit les degrés du trône de l'Orateur, il cesse d'être l'homme d'un parti et devient l'homme de toute la Chambre. Dans l'exercice de ses

fonctions, il doit faire preuve de connaissances, de tact, de circonspection et surtout d'une fermeté tempérée par la courtoisie. Il lui faut de la largeur d'esprit et du sang-froid afin de trouver une solution aux conflits qui se produisent à l'occasion entre adversaires animés de l'esprit de parti. Gardien vigilant des prérogatives de la Chambre, il doit présider aux débats avec ce calme, qui chez tout bon citoyen est le complément d'un patriotisme éclairé.

Pendant la dernière législature, nous avons eu le bonheur d'avoir un président qui possédait à un très haut degré toutes les qualités que je viens d'énumérer. En effet, l'honorable représentant de Gaspé (M. Lemieux) s'est montré parfait Orateur. Par moment sa tâche a été des plus ardues; mais sa compétence exceptionnelle, sa haute distinction, sa vaste et précieuse érudition, les longues années dépensées au service du Parlement et de son pays, sa bonté, son urbanité, l'habileté mise à concilier les extrêmes sans paraître y toucher ont accompli des merveilles et lui ont assuré un prestige qui a été grandement à l'avantage de notre activité parlementaire. L'usage du parlement anglais de maintenir l'Orateur à son poste de législature en législature n'a pas été d'ordinaire suivi chez nous. Cependant, l'honorable James Cockburn, qui avait été en fonction de 1867 à 1872, première législature qui suivit la confédération, fut réélu, en 1873, sous le gouvernement de sir John A. Macdonald et garda le fauteuil durant tout le cours de cette seconde législature. Encore, en 1917, M. le président Rhodes, choisi au cours de la législature précédente, fut réélu et agit comme Orateur jusqu'à la dissolution des Chambres. Plus d'un premier ministre, entre autres le regretté sir Wilfrid Laurier, a souvent prôné l'opportunité d'adopter en Canada la coutume du parlement britannique, mais pour une raison ou pour une autre, nous n'en avons jamais rien fait. Cependant, nous avons cru bon d'adopter, au moins pour la durée de cette présente législature cette coutume britannique parlementaire. Car, je le répète, l'Orateur de la dernière Assemblée, jouit de la plus haute estime au Canada et son élection sera bien vue,